

## DEUX MANIFESTATIONS DISCRÈTES ET UNE PRIORISATION DOUTEUSE

Par Jean Blairon, Isabelle Dubois et Laurence Watillon

Les 5 et 6 décembre derniers, nous avons assisté à deux manifestations d'agents des services publics très différents, certes, mais habituellement tous deux très discrets<sup>1</sup> : les fonctionnaires fédéraux du Ministère des Finances et les personnels des Services de l'aide à la jeunesse (SAJ) et des Services de protection judiciaire (SPJ) de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le 5 décembre, les fonctionnaires fédéraux du Ministère des Finances manifestaient dans les rues de la Capitale, point de départ d'une série d'actions décentralisées.

En lien avec des revendications sectorielles particulières<sup>2</sup>, leurs critiques portent sur :

- les effets d'une logique managériale d'inspiration marchande, notamment une pression accrue de la charge de travail, doublée d'une perte de l'expertise acquise par de nombreux agents, « déplacés » d'un service spécialisé dans un autre type de service<sup>3</sup> ;
- une absence de dialogue social, voire un contournement des normes légales ;
- un détricotage du service aux citoyens qui ne pourra qu'augmenter les inégalités, avec en parallèle des effets d'annonces quant à l'utilisation des services de nouvelles technologies mis en place<sup>4</sup>, et un silence assourdissant sur les effets de ces mesures quant à la lutte contre la fraude fiscale.

Le premier et le dernier point inquiètent particulièrement dans une période où les moyens publics sont présentés comme manquants, ce qui est d'ailleurs l'occasion d'une attaque supplémentaire des services publics (qui coûteraient trop cher). Les conditions d'un cercle non vertueux semblent bel et bien réunies. Le syndicaliste Ludovic Jeanson l'affirme sans ambages : « Accroître la lutte contre la fraude fiscale avec les restrictions de personnel décidées est illusoire. Ces décisions économiques se répercuteront sur les citoyens qui paieront pour quelques gros fraudeurs. »

Nous ne pouvons que constater, en outre, que les travaux convergents qui invitent, en pure perte jusqu'ici, à prendre du recul par rapport à l'implantation (qualifiée de « à la hussarde » par le député Christian Lacroix) d'une logique managériale marchande dans les services publics trouvent une confirmation supplémentaire.

1 Notons d'ailleurs que les deux groupes ont regretté le peu d'échos que les médias ont donné à leur situation ; cf. par exemple [www.unsp-finances.be/Actualités.aspx](http://www.unsp-finances.be/Actualités.aspx), billet du 09/12 signé par Aubry Mairiaux. Les agents des services publics de l'aide à la jeunesse des SAJ et SPJ réclament aussi une « réelle visibilité de (leur) secteur auprès de l'opinion publique ».

2 Voir notamment le site de l'Union Nationale des Services Publics - Secteur Finances : [www.unsp-finances.be/](http://www.unsp-finances.be/).

3 Voir le compte rendu de cette critique dans la *Libre Belgique* en ligne, « PS et Ecolo tancent Koen Geens sur la réforme du SPF Finances », par Clevers Antoine, 10 décembre 2013 : [www.lalibre.be/actu/belgique/ps-et-ecolo-tancent-koen-geens-sur-la-reforme-du-spf-finances-52a69af9357004c37c8a4535](http://www.lalibre.be/actu/belgique/ps-et-ecolo-tancent-koen-geens-sur-la-reforme-du-spf-finances-52a69af9357004c37c8a4535).

4 L'annonce dans les médias d'un nombre record de déclarations d'impôts rentrées via le système «tax-on-web» ne fait jamais référence au fait qu'une partie de ces déclarations (la moitié selon la CGSP) étaient remplies par des fonctionnaires des finances, avec le citoyen, lors de permanences (en ce compris les permanences organisées dans les services de proximité, ceux-là même qui sont appelés à être supprimés).

Le lendemain 6 décembre, un mouvement de protestation des personnels des SAJ et des SPJ se réunissait lui aussi à Bruxelles.

Ce mouvement entendait demander notamment :

- une réelle augmentation des capacités de prises en charge, dont le manque est objectivé depuis longtemps ;
- un remplacement d'office des membres du personnel absents, en vue d'assurer un service continu ;
- une prise en compte par l'autorité publique de la délicate question de la responsabilité pénale éventuelle des agents, qui pourraient être accusés de non assistance en personne en danger, au vu de la manière dont ces deux manques de moyens sont aujourd'hui « gérés ».

Ces revendications n'étonneront guère ceux qui connaissent la situation du secteur de l'aide à la jeunesse<sup>5</sup>. Elles méritent toutefois nous semble-t-il une analyse complémentaire.

Il semble en effet que certains abordent aujourd'hui les aides accordées à la jeunesse dans le registre des restrictions inéluctables, selon la « théorie » sans cesse matraquée de « l'appel d'air ». Cette « théorie », qui n'en est d'ailleurs pas une, est agitée indifféremment pour justifier :

- le refus d'aider des réfugiés, comme les Afghans (« on ne peut accueillir toute la misère du monde, trouver des solutions, c'est créer un appel d'air »)<sup>6</sup> ;
- la « prudence » à conserver vis-à-vis du soutien accordé aux associations (il s'agit de conserver les enveloppes fermées, voire de les réduire, même si on dit l'inverse<sup>7</sup>) ;
- et maintenant, la création des « places » dans le secteur de l'aide à la jeunesse.

Nous entendons en effet régulièrement prétendre que « plus on crée des places, plus elles se remplissent et continuent à manquer » (l'affirmation se fait curieusement sur base de la situation du recours à l'emprisonnement).

Cet « argument » ne tient nullement compte des efforts considérables qui sont déjà opérés par les agents publics au quotidien pour optimiser l'usage des ressources : citons par exemple la création de permanences d'accueil dans les SAJ, pour apporter une aide aussi rapide que possible aux situations qui le permettent et pour assurer une réorientation efficace quand elle est souhaitable.

L'argument de l'« appel d'air » revient surtout subrepticement sur le cœur même du Décret instituant une aide à la jeunesse, qui dispose en son article 3 que « Tout jeune visé à l'article 2 a droit à l'aide spécialisée organisée dans le cadre du présent décret. Cette aide tend à lui permettre de se développer dans des conditions d'égalité de chances en vue de son accession à une vie conforme à la dignité humaine ».

5 Tous les indicateurs chiffrés établissent en effet depuis longtemps un manque criant de possibilités de prises en charge, malgré les mesures d'augmentation qui ont été prises. Citons par exemple l'avis n°78 du Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse daté de 2006, ([www.ccaj.cfwb.be/index.php?id=2432](http://www.ccaj.cfwb.be/index.php?id=2432)).

6 Constatant l'inflexibilité de la Secrétaire d'Etat Maggie De Block dans ce dossier, Bernard De Vos déplore : « Il n'est pas dans mes habitudes de prendre le public à témoin des échecs ou des difficultés que je rencontre dans l'exercice de mes missions. Il est bon que certaines démarches, sans être secrètes, revêtent un caractère de confidentialité qui permette à tous les acteurs de revoir éventuellement leurs décisions sans grand déballage et sans crainte de « perdre des plumes ». Mais je dois à la vérité d'écrire que mes nombreuses démarches vis-à-vis de la Secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, Maggie De Block, et des membres de son cabinet se sont révélées vaines, alors qu'autour d'autres dossiers, aussi complexes, un dialogue constructif avait pu être noué. Sans même un accusé de réception à mes courriers ou mes e-mails, sans réponse aux nombreux messages laissés par téléphone, j'en viens à considérer que faire entendre la voix des enfants que je représente n'est ni souhaité, ni toléré. Et en ce 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant, je le regrette amèrement. » cf. [www.dgde.cfwb.be/index.php?id=dgde\\_detail&tx\\_ttnews\[tt\\_news\]=569&tx\\_ttnews\[backPid\]=2783&cHash=0f68d71351342afa0392862158b0db1e](http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=dgde_detail&tx_ttnews[tt_news]=569&tx_ttnews[backPid]=2783&cHash=0f68d71351342afa0392862158b0db1e)

7 Une étude de la Fondation Roi Baudouin, publiée dans *Le Soir* du 10 décembre fait état en effet du fait que « le pourcentage d'associations en perte n'a cessé de croître ces sept dernières années, pour atteindre 33% en 2012 » (chiffre d'ailleurs présenté comme sous-estimé).

Dans ce contexte de restrictions et d'appel d'air supposé, une Réforme invite d'ailleurs les agents publics à « prioriser » les aides à apporter ; il conviendra de voir comment ce terme devra être interprété : s'agira-t-il, au-delà des discours de dénégation, de voir quelles situations on s'apprête à sacrifier (d'où la crainte d'une accusation de non assistance à personne en danger) ou s'agira-t-il d'étudier comment articuler le droit inconditionnel à une aide, le principe d'égalité de traitement et la nécessité de ne pas être pour autant « indifférent aux différences » dans la prise en compte de situations qui sont à chaque fois singulières ?

Mais une question surgit à ce moment de notre raisonnement : les deux groupes de fonctionnaires n'auraient-ils pas dû manifester ensemble ?

Il appert en effet que c'est la protection des intérêts des dominants qui conduit à considérer la promotion par la société des droits fondamentaux comme un appendice devant faire l'objet de toutes les attentions... en matière d'« appel d'air » - dominants que Robert Castel qualifie de « désaffiliés par le haut », cherchant à s'exempter de toute contribution sociale (via l'impôt par exemple) et, a fortiori, de toute redistribution des richesses...

Qui peut sérieusement croire encore aujourd'hui que c'est en libérant (c'est-à-dire en soutenant) les marchés (qui font de l'argent sans travail) que l'on dégagera des « marges » pour venir en aide à ceux dont on a la responsabilité dans un Etat digne de ce nom ? (en parallèle : qui croit encore que c'est en formant – en activant – les personnes privées de leur droit fondamental à un travail librement choisi et accepté que l'on va réduire le chômage ?).

La théorie de l'appel d'air nous paraît très inappropriée dans le secteur de l'aide à la jeunesse. N'est-ce pas en effet à cause d'une évolution constatée depuis longtemps dans nos sociétés que les demandes d'aide s'accroissent ?

Bien des auteurs ont en effet montré que les attentes sociétales en matière de « construction de soi » avaient crû en quantité comme en intensité, alors que les supports de subjectivation manquent cruellement de plus en plus. C'est notamment le cas de R. Castel qui en avait appelé à une transformation de l'aide publique. Le sociologue, on s'en souvient, oppose les « individus par excès » et les « individus par défaut », tous deux caractérisés par leur désaffiliation sociale : une première forme de désaffiliation par le bas, de nature involontaire et une deuxième forme de désaffiliation par le haut, de nature volontaire.

Les « individus par défaut » sont ces personnes à qui « manquent les ressources nécessaires pour assumer positivement leur liberté d'individus ». Il leur manque les ressources ou les **supports** « pour pouvoir se réaliser effectivement comme les individus qu'ils voudraient être ». Ce n'est donc pas « l'absence de désir ou de volonté d'être des individus à part entière » qui les caractérise. Les « individus par excès », quant à eux, « ont en eux-mêmes, ou croient avoir en eux-mêmes, les supports nécessaires pour assurer leur indépendance sociale » - ce qui les conduit à se croire autorisés à ne pas devoir contribuer aux politiques d'aide et de responsabilité sociale et à la redistribution des richesses qui en est la condition.

R. Castel en appelle dès lors à une transformation de l'action publique :

« L'idéal du modus operandi de cet Etat social serait, au lieu de traiter de manière uniforme des catégories homogènes de la population, de descendre en quelque sorte au niveau des individus eux-mêmes et d'intervenir sur eux pour renforcer leurs capacités afin de les rendre capables d'affronter les défis actuels pour demeurer ou redevenir positivement des individus dans un contexte économique et social de plus en plus mobile et concurrentiel. »<sup>8</sup>

8 R. Castel, *La montée des incertitudes : Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009, p. 447.

Il nous semble qu'il s'agit là d'une description particulièrement pertinente de l'objet des interventions d'aide à la jeunesse.

Les hasards de l'actualité font que le même 6 décembre nous avons à déplorer la mort de Nelson Mandela.

La RTBF dans son JT s'est livrée à ce sujet à une priorisation douteuse.

Tout en affirmant qu'il s'agissait là du seul sujet qui serait traité, elle l'a fait précéder par un sujet consacré au tirage au sort « que tous les Belges attendaient » : qui seraient nos adversaires dans la prochaine coupe du monde...<sup>9</sup>

Détail piquant, la même chaîne programme un peu plus tard dans la soirée le film de Clint Eastwood *Invictus* qui montre quelle utilisation le Président de l'Afrique du Sud a faite de la coupe du monde de rugby organisée dans son pays.

Les deux logiques sont pourtant bien différentes : le Président Mandela luttait pour réduire les inégalités et augmenter la liberté **de tous** et c'est loin d'être encore le cas dans notre pays ; on peut d'ailleurs se demander quelles visées sert réellement l'hyper-médiatisation de l'équipe belge à laquelle nous assistons...

Le film d'Eastwood nous présente une figure emblématique du Sujet : celui qui ne plie pas devant la domination, qui affirme « je suis le maître de mon destin, je suis le capitaine de mon âme » (d'où l'assimilation de la figure du capitaine de l'équipe des Springboks et du Président Mandela).

Mais il ne faudrait pas que le thème si important du Sujet soit détourné dans une version héroïque et volontariste qui servirait si bien les intérêts de ceux qui prônent le « il n'y a qu'à vouloir », en justifiant par là l'affaiblissement (si ce n'est l'abandon progressif des actions) de « la main gauche de l'Etat »<sup>10</sup>, au bénéfice du rapt par les dominants des services et des moyens publics, rapt qui tend à s'identifier aux prétendues vertus des actions de sa main droite.

Comme le rappelle Alain Touraine :

« (...) c'est seulement sur les ruines d'un moi décomposé que peut s'imposer l'idée de sujet, qui est le contraire d'une identification à soi-même, d'un amour de soi qui nous ferait revendiquer chacune de nos pensées et chacun de nos actes comme s'ils appartenaient à nous-mêmes en tant que sujets, alors que nous ne pouvons nous saisir comme sujets qu'en faisant en nous un vide qui expulse tout ce qui relève du moi. »<sup>11</sup>

Le thème du Sujet ne doit pas être réservé à quelques virtuoses. Il désigne un droit pour tous. A. Touraine l'énonce fermement :

« Ces luttes (du Sujet) contre ce qui nous prive du sens de notre existence sont toujours des luttes inégales contre un pouvoir, contre un ordre. Il n'y a de sujet que rebelle, partagé entre la colère de ce qu'il subit et l'espoir de l'existence libre, de la construction de soi – qui est sa préoccupation constante.

Que les mots employés ici ne trompent pas. Ils ne cherchent pas à mettre en valeur des actes héroïques, des conduites exemplaires, mais ce que la plupart d'entre nous vivent plus ou moins confusément (...). »<sup>12</sup>

En ce sens, la lutte pour la liberté du Sujet est bien l'enjeu de l'aide à la jeunesse.

9 Cf. le JT de 19h30 de la RTBF du 6 décembre : [www.rtf.be/video/detail\\_jt-19h30?id=1876061](http://www.rtf.be/video/detail_jt-19h30?id=1876061).

10 On reconnaît là l'expression de Bourdieu qui désignait par là tous ceux, fonctionnaires, travailleurs ou associations, qui ont à compenser les effets les plus intolérables de la violence des marchés.

11 A. Touraine, *Un nouveau paradigme*, Paris Fayard, 2005, p. 161.

12 *Ibidem*, p. 161.

Mais ce droit pour tout enfant et pour tout jeune de pouvoir travailler librement à la construction de soi ne peut être effectif que si des **supports de subjectivation** sont accessibles à tous ceux qui subissent le plus la domination, sont mis en danger dans leur intégrité de sujet ou peinent à échapper à la reproduction de la violence dans laquelle ils peuvent être pris. C'est bien le sens des revendications des « fonctionnaires de la main gauche » que nous avons voulu relater ici. Pour cela, il est temps que les fonctionnaires de la main droite soient aussi soutenus pour lutter plus efficacement contre le rapt indécent des richesses publiques auquel nous assistons d'une façon qui n'est plus même cachée depuis 2008.